

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 avril 2020 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

**Étaient présents à distance** : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

**Était aussi présente** : madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01 minute.

**Le Maire monsieur François Ghali déclare que conformément à l'arrêté 2020-022 de la Ministre de la Santé et des Service sociaux, daté du 15 avril 2020, compte tenu des recommandations du gouvernement du Québec concernant la COVID-19, la séance se tient à huis clos. Elle est enregistrée et diffusée sur le site web de la municipalité.**

**DÉCLARATION DU MAIRE**

Mesdames et Messieurs Bonsoir,

D'abord, permettez-moi de revenir sur les consignes sanitaires édictées par le gouvernement du Québec et à celles qui s'appliquent en particulier à Wentworth-Nord. Ces consignes ont pour objet de prévenir la progression de la COVID-19 et de sauver des vies. Je m'adresse à nos citoyens et en particulier à nos villégiateurs. Respectez toutes les consignes à la lettre.

Je partage l'inquiétude de certains villégiateurs concernant leur propriété à Wentworth-Nord. Même si elle pourrait à certains égards être justifiée, cela ne vous autorise pas à transgresser les consignes du gouvernement.

Je veux maintenant prendre quelques minutes pour remercier les nombreux citoyens de Wentworth-Nord qui se sont mobilisés pour venir en aide aux personnes confinées à cause de progression de la maladie COVID-19. Je ne veux pas les nommer tous de peur d'en oublier.

Cette solidarité et cette mobilisation apportent plus qu'un panier de repas ou une conversation téléphonique aux esseulés; elle apporte l'espoir de jours meilleurs. Elle bâtit une communauté tissée plus serrée.

Je veux remercier en particulier les organismes suivants et leurs bénévoles qui ont aussi répondu à l'appel de cette mobilisation :

La Base de plein air Bon départ (Canadian Tire)  
Le club de l'Étoile du nord  
Le groupe de la Sagesse  
La coopérative de solidarité Laurel Station

De façon plus générale, je tiens également à remercier tous les travailleurs de la santé qui sont sur le front en première ligne au péril de leur vie pour sauver nos vies. Je suis convaincu que vous vous joindrez à moi pour exprimer votre

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

gratitude à toutes les travailleuses et tous les travailleurs de la santé. À chaque occasion que vous aurez, Montrez-leur à quel point elles et ils sont appréciés !

Il y a quelques jours, le 7 avril, était l'anniversaire de la création de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Journée mondiale de la santé. Comme chacun le sait, l'OMS s'est mobilisée pour intervenir partout dans le monde pour coordonner et colliger les informations et des données précieuses qui sont acheminées aux chercheurs partout dans le monde. Grâce à ses interventions, les chercheurs peuvent compter, entre autres, sur ses données fiables pour trouver un vaccin et des remèdes contre le virus SARS-CoV-2 et la maladie COVID-19. En votre nom, nous saluons les efforts que fait l'OMS pour promouvoir la santé dans le monde.

Par ailleurs, la dernière semaine du mois d'avril marque également la Semaine mondiale de la vaccination. Je vous en parle pour vous sensibiliser à l'importance de la vaccination pour enrayer de nombreuses maladies potentiellement pandémiques. J'invite tous les citoyens à se prévaloir des vaccins existants déjà et ceux qui seront bientôt susceptibles de nous prémunir de la COVID-19.

À tous mes concitoyens, portez-vous bien et soyez très prudents. Merci.

2020-04-1000

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020 ;

**3. CORRESPONDANCE**

**4. LÉGISLATION**

- Rapport du maire et des présidents de comité ;

**5. ADMINISTRATION**

- 5.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de mars 2020 ;
- 5.2** Adoption du Règlement 2019-565-1 modifiant le Règlement 2019-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020;
- 5.3** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2020-465 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par Wentworth-Nord pour la période estivale 2020;
- 5.4** Dépôt du projet de règlement 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020;
- 5.5** Autorisation de dépense pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2020;
- 5.6** Confirmation de la réalisation des travaux de la route Principale – Programme projet particulier d'amélioration;
- 5.7** Appui aux initiatives locales à Wentworth-Nord;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2020-05, # 2020-06 des pompiers et premiers répondants ;
- 6.2 Fin de probation de la Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants;

**7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Fin de probation du Directeur technique Voirie et Loisirs;

**8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9. URBANISME ET ZONAGE**

- 9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020 ;
- 9.2. Démission de la Coordinatrice au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;
- 9.3. DM 2020-0034 – Lotissement en bordure du lac Saint-François-Xavier;
- 9.4. PIIA 2020-0042 – Lotissement en bordure du lac Saint-François-Xavier;
- 9.5. Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- 9.6. PIIA 2020-0055 – Demande du 4719, chemin du Lac-Noir - Démolition et reconstruction;
- 9.7. PIIA 2020-0031 – Demande du 1425, chemin du Lac-Louisa - Construction d'un bâtiment accessoire;
- 9.8. Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de construction 2020-0054;
- 9.9. Désignation à titre de projet prioritaire et demande de consultation écrite – Dérogation mineure numéro DM 2020-0058;
- 9.10. Offre d'achat d'une partie de terrain provenant des lots 5 830 324 et 5 589 229 du cadastre du Québec;
- 9.11. Offre d'achat d'une partie de terrain provenant du lot 5 830 324 du cadastre du Québec;
- 9.12. Désignation à titre de projet prioritaire et demande de consultation écrite – Dérogation mineure numéro DM 2020-0063;
- 9.13. Fin de probation du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

**10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**11. PROJETS SPÉCIAUX**

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2020-1001

**2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2020**

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2020.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

**RAPPORT DU MAIRE**

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2020-04-1002

**5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE MARS 2020**

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de mars 2020.

FONDS D'ADMINISTRATION 2019		FONDS D'ADMINISTRATION 2020	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	62 593.57 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	60 267.80 \$
Déneigement :	41 649.94 \$	Déneigement :	99 579.69 \$
Remboursement en capital & Intérêts	71 965.18 \$	Remboursement en capital & Intérêts	29 788.98 \$
Versement service de police		Versement service de police	
<b>SALAIRES :</b>		<b>SALAIRES :</b>	
Salaires nets :	68 989.01 \$	Salaires nets :	61 079.57 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	43 743.00 \$	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	34 253.60 \$
<b>ACHATS (lot 11) :</b>	64 660.80 \$	<b>ACHATS (lot 11) :</b>	65 179.83 \$
Remise de retenues		Remise de retenues	
<b>MRC DES PAYS-D'EN-HAUT</b>	<b>90 605.89 \$</b>	<b>MRC DES PAYS-D'EN-HAUT</b>	
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
<b>IMMOBILISATIONS :</b>		<b>IMMOBILISATIONS :</b>	
	Année 2019		Année 2020
Église St-Michel	15 984.34 \$	Route 2019	1 765.26 \$
Équipement voirie	8 404.25 \$		
<b>TOTAL</b>	<b>468 595.98 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>351 914.73 \$</b>

2020-04-1003

**5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-565-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-565 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRILLI, DU CHEMIN MARIO ET DE LA RUE RITA PAR WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

**ATTENDU QUE** le Règlement 2019-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Grilli, Mario et Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 a été adopté le 15 novembre 2019;

**ATTENDU** le retrait de l'adresse civique 1950, chemin Mario, considérant qu'un permis de construction avait été donné mais qu'aucune construction n'a été faite;

**ATTENDU QUE** les coûts doivent être révisés;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Luc Groulx et que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil du 20 mars 2020;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que le Règlement 2019-565-1 amendant le Règlement 2019-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020 soit adopté.

**2020-04-1004**

**5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-465 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-GUSTAVE PAR WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020**

**Le conseiller monsieur Yvon Paradis par la présente :**

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement 2020-465 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Gustave par Wentworth-Nord pour la période estivale 2020 sera adopté. Le projet de règlement est également présenté.

**2020-04-1005**

**5.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-580-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU** l'avis de motion annonçant le dépôt du projet de règlement 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter le projet de règlement 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020.

**2020-04-1006**

**5.5 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2020**

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement en deux versements de 220 415 \$ chacun, dus les 30 juin et 31 octobre 2020 au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de Wentworth-Nord pour l'année 2020.

**2020-04-1007**

**5.6 CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE PRINCIPALE – PROGRAMME PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu la confirmation (Dossier n° 00024080-1 – 77060(15) – 2016060125) de la part du ministère des Transports de la Mobilité

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

durable et de l'Électrification des transports, de son engagement à accorder une contribution financière de 25 000 \$ répartie sur trois années budgétaires, dont un versement est prévu pour l'exercice financier 2018-2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu la confirmation (Dossier n° 00026348-1 – 77060(15) – 2017070630) de la part du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de son engagement à accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur trois années budgétaires, dont un versement est prévu pour l'exercice financier 2018-2019 (8 000 \$) et 2019-2020 (2 000 \$);

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu la confirmation (Dossier n° 00026467 – 77060(15) – 2018051551) de la part du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de son engagement à accorder une contribution financière de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de confirmer que Uniroc inc. a effectué les travaux de stabilisation et d'amélioration du réseau de drainage, travaux admissibles au Programme Projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux de réfection de la chaussée pour une portion de la route Principale dans le secteur de Laurel et de Saint-Michel, au montant de 637 037 \$ taxes incluses.

Que cette résolution abroge la résolution numéro 2019-04-567.

**2020-04-1008**

**5.7 APPUI AUX INITIATIVES LOCALES À WENTWORTH-NORD**

**ATTENDU** la pandémie du SRAS-CoV-2 et de la progression de la maladie COVID-19 dans toutes les communautés du Québec forçant, entre autres, le confinement des citoyens de Wentworth-Nord ;

**ATTENDU QUE** les mesures de confinement édictées par les autorités sanitaires empêchent des catégories de citoyens de Wentworth-Nord à s'approvisionner en nourriture et en produits de base ;

**ATTENDU QUE** les personnes les plus affectées par l'ensemble des mesures sont notamment les personnes âgées de 70 ans et plus, les parents monoparentaux, les personnes présentant des symptômes du coronavirus, les personnes présentant une maladie chronique, les personnes n'ayant pas de voiture ou toute autre personne n'ayant pas de réseau pour la soutenir ;

**ATTENDU QUE** Wentworth-Nord souhaite rendre plus supportable le confinement de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales prévoit, entre autres, que Wentworth-Nord peut accorder une aide pour assister les personnes dans le besoin ;

**ATTENDU QUE** les municipalités disposent des pouvoirs nécessaires pour constituer et gérer un fonds d'aide alimentaire ;

**ATTENDU** l'offre de contribution généreuse, en biens et en services, de la base de plein air Bon départ (Canadian Tire) ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

**ATTENDU** l'offre d'aide logistique des organismes le Groupe de la Sagesse, le Club l'Étoile du nord et la Coopérative de solidarité Laurel station ;

**ATTENDU QUE** plusieurs autres organismes reconnus officiellement par politique de reconnaissance des organismes de Wentworth-Nord pourraient souhaiter participer aux mesures d'aide alimentaire dans la municipalité ;

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de créer un fonds d'aide pour un maximum de 10 000 \$, géré par l'administration, destiné à compléter et assurer la logistique de la distribution d'une aide alimentaire aux personnes confinées de Wentworth-Nord.

**2020-04-1009** **6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2020-05, ET # 2020-06 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2020-05, et #2020-06 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	<b># d'heures</b>	<b>Montant</b>	<b>Entraide à facturer</b>
Pompiers 4 sorties	54.25	1 463.65 \$	
Premiers répondants			479.34 \$
Prévention			619.85 \$
Divers en caserne			3 659.88 \$
- Travail administratif			
Garde externe			1 052.00 \$
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
<b>TOTAL :</b>			<b>7 274.72 \$</b>

**2020-04-1010** **6.2 FIN DE PROBATION DE LA DIRECTRICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES PREMIERS RÉPONDANTS**

**ATTENDU QUE** Madame Martyne Charette a été engagée au poste de Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants le 20 septembre 2019 par résolution numéro 2019-09-760;

**ATTENDU QUE** Madame Charette devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmée au poste de Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants;

**ATTENDU QUE** cette période de probation devait se terminer le 20 mars 2020;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**ATTENDU QUE** l'évaluation de la performance complétée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a conclu que la performance de madame Charette était satisfaisante;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de madame Martyne Charette et de confirmer celle-ci au poste de Directrice de la Sécurité incendie et des Premiers répondants de Wentworth-Nord.

De procéder à l'ajustement salarial, rétroactif au 20 mars 2020, selon son contrat de travail.

**2020-04-1011**

**7.1 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR TECHNIQUE VOIRIE ET LOISIRS**

**ATTENDU QUE** Monsieur Jason Neil a été engagé au poste de Directeur technique Voirie et Loisirs le 16 août 2019 par résolution numéro 2019-08-734 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Neil devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmé au poste de Directeur technique Voirie et Loisirs ;

**ATTENDU QUE** cette période de probation devait se terminer le 3 mars 2020 ;

**ATTENDUQUE** l'évaluation de la performance complétée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a conclu que la performance de monsieur Neil était satisfaisante ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de monsieur Jason Neil et de confirmer celui-ci au poste de Directeur technique Voirie et Loisirs de Wentworth-Nord.

De procéder à l'ajustement salarial, rétroactif au 3 mars 2020, selon son contrat de travail.

**2020-04-1012**

**9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2020**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020 est déposée.

**2020-04-1013**

**9.2 DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la lettre de démission reçue le 23 mars 2020, de madame Geneviève Desjardins au titre de Coordinatrice du service de l'Urbanisme et de l'Environnement de Wentworth-Nord;



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Geneviève Desjardins et de lui transmettre nos sincères remerciements pour sa constance, son assiduité et son dévouement au cours des années passées au sein de l'équipe de Wentworth-Nord et de lui souhaiter le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

**2020-04-1014**

**9.3-DM 2020-0034 – LOTISSEMENT EN BORDURE DU LAC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure numéro 2020-0034 vise à autoriser la création du lot projeté 6 296 881 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 393,10 mètres carrés et une profondeur moyenne de 5,20 mètres;

**ATTENDU QUE** cette demande vise également à autoriser la création du lot projeté 6 296 882 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 226,60 mètres carrés, une largeur de 45,46 mètres à la limite avant du lot et de 49,41 mètres à la limite de la bordure du lac ainsi qu'une profondeur moyenne de 5,90 mètres;

**ATTENDU QUE** cette demande vise aussi à autoriser la création du lot projeté 6 296 883 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 237,2 mètres carrés, une largeur de 29,22 mètres à la limite avant du lot et de 13,46 mètres à la limite de la bordure du lac ainsi qu'une profondeur moyenne de 14,35 mètres;

**ATTENDU QUE** ces lots projetés sont situés dans la zone récréative REC-10 dans laquelle on exige que tout nouveau lot respecte une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement numéro 2017-495 prescrit que pour un lot riverain, la largeur minimale prescrite à la grille des usages doit être observée à la limite avant du lot et à la limite de la bordure du lac ou du cours d'eau;

**ATTENDU QUE** cette opération cadastrale n'a pas pour but la création de lots à bâtir, mais plutôt la création de terrains destinés à servir d'accès au lac Saint-François-Xavier pour les propriétaires des résidences situées de l'autre côté du *Corridor aérobique*;

**ATTENDU QUE** les propriétaires devront lier ces terrains à celui de leur résidence de façon perpétuelle à l'aide d'une servitude notariée;

**ATTENDU QUE** cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU QUE** cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du Plan d'urbanisme numéro 2017-495;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à :

- Autoriser la création du lot projeté 6 296 881 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 393,10 mètres carrés et une profondeur moyenne de 5,20 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

mètres carrés et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10;

- Autoriser la création du lot projeté 6 296 882 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 226,60 mètres carrés, une largeur de 45,46 mètres à la limite avant du lot et de 49,41 mètres à la limite de la bordure du lac et une profondeur moyenne de 5,90 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10;
- Autoriser la création du lot projeté 6 296 883 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 237,2 mètres carrés, une largeur de 29,22 mètres à la limite avant du lot et de 13,46 mètres à la limite de la bordure du lac et une profondeur moyenne de 14,35 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10.

**ATTENDU QU'**il sera exigé lors de la vente de ces lots que les acquéreurs ne soient pas en mesure d'offrir de servitudes d'accès au lac destinées à d'autres propriétés ou d'autres propriétaires, et ce de manière à restreindre l'accès au lac Saint-François-Xavier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'octroyer la dérogation mineure 2020-0034 de manière à :

- Autoriser la création du lot projeté 6 296 881 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 393,10 mètres carrés et une profondeur moyenne de 5,20 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10;
- Autoriser la création du lot projeté 6 296 882 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 226,60 mètres carrés, une largeur de 45,46 mètres à la limite avant du lot et de 49,41 mètres à la limite de la bordure du lac et une profondeur moyenne de 5,90 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10;
- Autoriser la création du lot projeté 6 296 883 du cadastre du Québec qui aura une superficie de 237,2 mètres carrés, une largeur de 29,22 mètres à la limite avant du lot et de 13,46 mètres à la limite de la bordure du lac et une profondeur moyenne de 14,35 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone récréative REC-10.

D'exiger lors de la vente de ces lots que les acquéreurs ne soient pas en mesure d'offrir de servitudes d'accès au lac destinées à d'autres propriétés ou d'autres propriétaires, et ce de manière à restreindre l'accès au lac Saint-François-Xavier;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

2020-04-1015

**9.4-PIIA 2020-0042 – LOTISSEMENT EN BORDURE DU LAC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

**ATTENDU QUE** la demande de lotissement numéro 2020-9002 vise la création de terrains destinés à servir d'accès au lac Saint-François-Xavier pour les propriétaires des résidences situées de l'autre côté du *Corridor aérobique* ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les lignes latérales des lots projetés correspondent à celles des lots des résidences situées de l'autre côté du *Corridor aérobique* de manière à assurer une homogénéité avec le parcellaire existant ;

**ATTENDU QUE** la proportion des terrains est conforme à l'usage auxquels ils sont destinés ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de lotissement 2020-9002

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de lotissement 2020-9002.

2020-04-1016

**9.5-NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU** la démission de Madame Chrystel Gauthier-Durivage à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme le 26 février dernier ;

**ATTENDU QUE** le service de l'Urbanisme et de l'Environnement a procédé à un appel de candidature visant à occuper le siège #3 actuellement vacant ;

**ATTENDU QU'**un total de neuf (9) candidatures ont été reçu, dont un total de trois (3) pour le secteur de Montfort, un (1) pour le secteur de Saint-Michel et de cinq (5) pour le secteur de Laurel ;

**ATTENDU QUE** le Règlement établissant les règles de régie interne de Comité consultatif d'urbanisme numéro 2010-275 prévoit que le Conseil municipal comble tout siège vacant au sein du Comité suivant le départ ou la démission d'un membre et que la durée du mandat du nouveau membre soit égale à la période inexistante du mandat du membre remplacé ;

**ATTENDU QUE** ce même règlement prévoit que les membres du Comité soit nommés par résolution du Conseil municipal et sélectionnés selon certains critères de sélection;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**ATTENDU QU'**il est requis de nommer un nouveau membre pour permettre la tenue des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de nommer madame Doriane Arès à titre de nouveau membre au Comité consultatif d'urbanisme, au siège #3, pour la durée restante du mandat de madame Chrystel Gauthier-Durivage.

2020-04-1017

**9.6 PIIA 2020-0055 – DEMANDE DU 4719, CHEMIN DU LAC-NOIR - DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2020-0053 vise la démolition du bâtiment principal existant et la demande de permis numéro 2020-0054 la reconstruction d'une habitation unifamiliale de deux étages sur le lot 5 938 863 du cadastre du Québec situé en bordure du Lac-Noir ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** l'implantation de la nouvelle construction sera située au même endroit que la construction actuelle, limitant ainsi l'abattage d'arbre sur la propriété ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de bois horizontal de marque Maibec de couleur « Bois d'épave » ;
- Un revêtement de toiture en membrane bitume élastomère de marque Résisto avec une surface en granules, de couleur « Noir » ;

**ATTENDU QUE** l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** l'éclairage proposé sur le bâtiment principal est sobre et orienté vers le sol ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0054 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0054.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

2020-04-1018

**9.7 PIIA 2020-0031 – DEMANDE DU 1425, CHEMIN DU LAC-LOUISA -  
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2020-0030 vise l'agrandissement d'une remise et l'ajout d'un abri pour automobiles qui aura une superficie de plus de 18 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en déclin de fibre de bois horizontal de marque Canoxel de couleur « Bleu Écosse » de même couleur que la résidence ;
- Un revêtement de toiture métallique de même style et de couleur similaire à celle de la résidence ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'agrandissement de la remise s'intègre très bien au bâtiment existant, tant au niveau de l'architecture que du choix des matériaux extérieur ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction 2020-0030 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Monsieur Jean-Luc Groulx a déclaré son intérêt dans ce projet et se retire**

**Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0030.

2020-04-1019

**9.8 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS –  
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2020-0054**

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction 2020-0054 vise la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 5 938 863 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** le lot d'origine était composé du lot 28-A-2 du rang 3, d'une partie du lot 28-A et d'une partie du lot 28 et que l'immatriculation à titre de lot distinct pour ces deux dernières parties de terrain n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, la superficie de terrain à céder ou la somme d'argent à verser doit correspondre à 7 % de la superficie des lots concernés et elle s'applique lors de la délivrance du permis de construction ;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement exige une contribution pour fin de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain (42,63m<sup>2</sup>), soit en argent pour un montant de 595.61\$ ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs et espaces verts soient acquittés en argent pour un montant de 595.61 \$.

2020-04-1020

**9.9 DÉSIGNATION À TITRE DE PROJET PRIORITAIRE ET DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM 2020-0058**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure 2020-0058 vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal ayant une superficie d'implantation au sol de 440 mètres carrés, au lieu de posséder une superficie d'implantation au sol maximale de 350 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du Lac Saint-Victor) ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

**ATTENDU QUE** par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peuvent être remplacée lorsque jugés prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers ;

**ATTENDU QUE** dans ce cas, la procédure afin de se faire entendre au conseil municipal doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la nature de la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal

Que le conseil désigne comme prioritaire la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0058 en raison de la nature de la demande;

Qu'en conséquence, la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0058.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

2020-04-1021

**9.10 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAINS PROVENANT DES LOTS  
5 830 324 ET 5 589 229 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** l'offre d'achat reçu le 16 mars 2020, pour l'acquisition d'une partie des lots numéros 5 830 324 et 5 589 229 du cadastre du Québec, soit une superficie totale d'environ 4 000m<sup>2</sup>, par les futurs propriétaires des lots adjacents numéros 5 589 284, 5 589 282 et 6 040 073 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** la vente de ces parties de lots permettrait de créer un nouveau lot résidentiel destiné à être construit ;

**ATTENDU QU'**une opération cadastrale sera nécessaire afin de pouvoir procéder au morcellement des parties des lots qui seront ainsi vendues ;

**ATTENDU QUE** cette opération cadastrale permettrait également de rétablir le cadastre de la rue Mount ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de madame Constantina Iordache et monsieur Nicola Docmanov, pour l'achat d'une partie des lots numéros 5 830 324 et 5 589 229 du cadastre du Québec, soit une superficie d'environ 4 000m<sup>2</sup> pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes actuellement en vigueur. Les frais relatifs à l'opération cadastrale ainsi que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

Les frais visant le rétablissement du cadastre de rue de la rue Mount seront à la charge de la municipalité.

2020-04-1022

**9.11 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN PROVENANT DU LOT 5 830 324  
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** l'offre d'achat reçu le 7 avril 2020, pour l'acquisition d'une partie du lot 5 830 324 du cadastre du Québec, soit une superficie équivalente à environ 1 400 m<sup>2</sup>, par les propriétaires du lot adjacent 5 589 271 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU QUE** la vente permettrait aux propriétaires de joindre cette partie de lot à leur propriété résidentielle afin de créer un nouveau lot résidentiel d'une superficie de plus de 3000 m<sup>2</sup> et de bénéficier d'un accès à la rue Mount ;

**ATTENDU QU'**une opération cadastrale sera nécessaire afin de procéder au morcellement de la partie de lot qui sera ainsi vendue ;

**ATTENDU QUE** cette opération cadastrale permettrait également de rétablir le cadastre de la rue Mount inexistant à cet endroit ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Eric Johnston**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de madame Katherine Lund et monsieur Giuseppe Caucci, pour l'achat d'une partie du lot 5 830 324 du cadastre du Québec, d'une superficie équivalente à 1 400 m<sup>2</sup> pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes actuellement en vigueur. Les frais relatifs à l'opération cadastrale ainsi que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

D'exiger lors de la vente de ce lot que les acquéreurs ne soient pas en mesure d'offrir de servitudes d'accès au lac destinées à d'autres propriétés ou d'autres propriétaires, et ce de manière à restreindre l'accès au lac Saint-François-Xavier.

2020-04-1023

**9.12 DÉSIGNATION À TITRE DE PROJET PRIORITAIRE ET DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM 2020-0063**

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure 2020-0063 vise à autoriser l'augmentation d'une tour de télécommunication existante à une hauteur totale de 30 mètres, au lieu de posséder une hauteur limitée aux deux tiers (2/3) de la hauteur de la cime des arbres poussant à la même élévation, tel que prescrit à la réglementation pour toute construction située dans un secteur identifié comme sommets et versants de montagne ;

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure ;

**ATTENDU QUE** par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois ;

**ATTENDU** l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peuvent être remplacée lorsque jugés prioritaires par un vote à la majorité des deux tiers ;

**ATTENDU QUE** dans ce cas, la procédure afin de se faire entendre au conseil municipal doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la nature de la demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal

Que le conseil désigne comme prioritaire la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0063 en raison de son caractère structurant pour la



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

communauté en permettant à un plus grand nombre de citoyen de Wentworth-Nord d'avoir accès à internet haute-vitesse ;

Qu'en conséquence, la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite ;

Que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2020-0063.

2020-04-1024

**9.13 FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** Monsieur Benoît Cadieux a été engagé au poste de Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement le 20 septembre 2019 par résolution numéro 2019-09-761 ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Cadieux devait satisfaire une période de probation avant d'être confirmé au poste de Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

**ATTENDU QUE** cette période de probation devait se terminer le 17 avril 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'évaluation de la performance complétée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a conclu que la performance de monsieur Cadieux était satisfaisante ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de monsieur Benoît Cadieux et de confirmer celui-ci au poste de Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement de Wentworth-Nord.

De procéder à l'ajustement salarial, selon son contrat de travail.

**10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**11 PROJETS SPÉCIAUX**

**12 AFFAIRES NOUVELLES**

**13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne lecture des questions reçues par courriel avant 16 heures ce 17 avril et y répond. Les réponses sont enregistrées et diffusées sur le site web de la municipalité.

**Première question provenant de monsieur Carl Chapdelaine :**

Dans le procès-verbal de la dernière séance du conseil, nous pouvions lire que les employés étaient à leur poste pour fournir les services par téléphone ou électroniquement. Par ailleurs, vous exploriez les mesures technologiques pour leur permettre de travailler à partir de chez eux. Pouvez-vous faire part de l'état

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2020**

---

actuel de la situation à ce chapitre et de votre évaluation des conséquences à plus long terme de cette crise sur les services municipaux comme sur les projets du conseil ?

A titre d'exemple, l'élaboration du projet de la Municipalité de prendre en charge la vidange des fosses septiques va-t-il bon train malgré les règles de confinement ? où en est le processus de demandes de subventions pour l'amélioration du réseau routier ou pour la transformation de l'église de Saint-Michel en centre communautaire conséquent ?

**Deuxième question provenant de madame Martina Fortin :**

J'aimerais savoir quand nous allons pouvoir aller à notre deuxième résidence à Wentworth-Nord. Car avec les grands vents des derniers jours, comment nous assurer que tout est ok ?

**CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 17 avril 2020.

**2020-04-1025**

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 50 minutes

---

François Ghali  
Maire

---

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière